



Limoges, le 22 juin 2023

Le Président

à

Monsieur le Président
Communauté Urbaine Limoges Métropole
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87 031 LIMOGES Cedex

Affaire suivie par : Clément BOUSSICAULT

Tél. : 05.55.45.56.34

clement.boussicault@siepal.fr



LM-A23-12805
26/06/2023

OBJET : Modification n°5 du PLU de la commune de Couzeix

Monsieur le Président et cher collègue,

Le SIEPAL que je préside a été destinataire le 17 mai d'un courrier sollicitant l'avis du syndicat dans le cadre de la consultation PPA, sur le dossier de modification n°5 du PLU de la commune de Couzeix. Je vous remercie d'avoir transmis les documents à mes services afin que le SIEPAL soit associé à cette démarche, la commune de Couzeix étant couverte par le SCoT de l'Agglomération de Limoges. Au regard du court délai qui nous a été accordé pour rendre un avis sur le dossier, je n'ai pas pu convoquer le Bureau Syndical. Je vous adresse ce courrier, afin que vous receviez avant le 30 juin 2023, comme vous me l'avez demandé, les observations du SIEPAL.

La modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Couzeix concerne la modification de la destination d'un secteur d'habitat (zonage U5) vers un secteur d'économie (zonage Ui).

La modification concerne 2 225 m² de zone U5, basculés en zone Ui afin de permettre l'extension d'un garage automobile. Ce reclassement n'entraîne pas de modifications substantielles concernant la consommation d'espace en lien avec l'activité économique sur la commune, cette zone étant déjà partiellement artificialisée et présentant un faible potentiel écologique selon la notice de présentation.

Le présent projet n'est pas situé dans un pôle d'activités identifié par le SCoT et n'est donc pas directement fléché par une orientation.

Le nouveau secteur sera délimité par une haie végétalisée devant rejoindre celle qui sera plantée aux abords de la RN147. Cette haie est essentielle car elle permet de protéger les futures habitations des nuisances potentielles engendrées par l'augmentation de la surface du garage ainsi que de la fréquentation de ce dernier.

De plus, comme il est précisé dans la notice de présentation, la zone concernée n'est pas contenue dans les périmètres de trame verte et bleue de l'agglomération de Limoges mais en continuité. Elle se situe à proximité d'un corridor de type humide, il sera alors nécessaire d'avoir une attention particulière concernant la gestion des eaux de ruissellement pour éviter tous risques de pollution.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Vincent LÉONIE



